

mise à jour août 2025

Fiche départementale – CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Surfaces et volumes

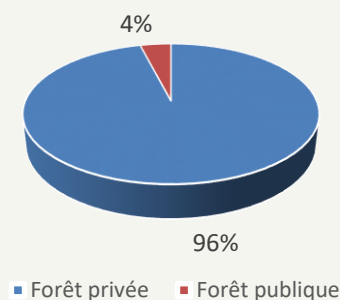
Taux de boisement de **28 %**.

Superficie forestière totale est de **92 000 ha**.

Surface de forêts privées **88 000 ha**

(Source [Observatoire des forêts](#))

Répartition forêt privée et publique



Le volume de bois vivant est de **19 000 000 m³** et le volume moyen est de **211 m³/ha** (172 m³/ha en France).

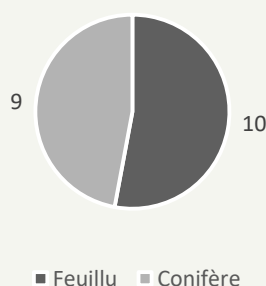
Peuplements et essences (en surface)

Part des peuplements purement feuillus : 64 %

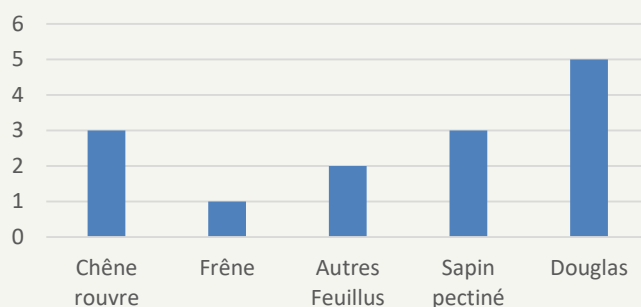
Part des peuplements purement résineux : 25 %

Part des peuplements mixtes : 11 %

Volume (Mm³)



Volume en Mm³



Quels flux de bois en forêt ?

Sur la période 2014-2022, la production biologique est de 700 000 m³/an, soit 7.5 m³/ha/an.

La mortalité est de 200 000 m³/an, soit 2.8 m³/ha/an.

Toutes les informations sur le bilan des flux sont sur [l'Observatoire des forêts françaises](#)



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

auvergnerhonealpes.cnpf.fr

La forêt privée et ses propriétaires

La forêt privée appartient à 33 200 propriétaires forestiers.

- 2 hectares de propriété forestière moyenne.
- 1 100 forêts de plus de 10 hectares représentant 39 % de la superficie forestière.



Olivier Chomer © CNPF

Source : Cadastre 2022	Nombre de propriétaires	%	Surface boisée (ha)	%
Moins de 4 ha	29 500	89	26 000	38
De 4 à 10 ha	2 600	8	16 000	23
De 10 à 20 ha	740	2	10 000	14
Plus de 20 ha	360	1	17 000	25
TOTAL	33 200		69 000	

La Gestion Durable

Les documents de gestion durable certifient aux propriétaires que la gestion de leur forêt est durable (récolte, renouvellement forestier et prise en compte des enjeux socio-environnementaux)

Plans Simples de Gestion : **184 ; 11 413 ha**

Codes de bonnes pratiques sylvicoles : **377 ; 2 767 ha**

Les enjeux majeurs pour les forêts du Rhône : maintien d'une ressource forestière de qualité, pour les décennies à venir dans le Beaujolais, avec la nécessité d'une récolte raisonnée préservant les sols et d'une diversification des peuplements en essences et en sylvicultures, afin d'adapter les forêts au changement climatique. Et la mise en gestion durable et concertée des peuplements feuillus du département.

Missions et contact du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône-Alpes est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées



Améliorer
et développer
la gestion
des forêts



Sensibiliser
et former les
propriétaires et
leurs gestionnaires
aux techniques
sylvicoles



Regrouper
les propriétaires
et mobiliser
les ressources



Participer
à la protection
de la forêt et
à sa pérennité



Contribuer à la
prise en compte
de la forêt privée
dans la société et
l'aménagement
du territoire

Contact des techniciens : <https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr>